



Maroc

Fiche d'information

Le F-OMD en Maroc	
Programmes Conjointes: 2	Budget total: USD 13,385,389
Information du Programmes Conjointes	
Programme conjoint	<i>“ Le patrimoine culturel et les industries créatives en tant que vecteurs du développement au Maroc (MDGF- 1795)”</i>
Fenêtre thématique	Culture et développement
Budget	USD 5,000,000
Agences participants	PNUD, UNESCO, UNFPA, ONUDI, ONU Femmes
Institutions gouvernementales participants	<p><u>Au niveau national :</u> Ministère de la Culture (MC) ; Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération (MAEC) ; Ministère du Tourisme et de l’Artisanat (MTA) ; Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) ; Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des provinces du Sud du Royaume du Maroc ; Direction de l’Aménagement du Territoire du Ministère de l’Habitat, de l’Urbanisme et de la Politique de la Ville ; Universités (Pôle de Compétences Patrimoine Culturel).</p> <p><u>A niveau regional et local:</u> La Wilaya de Guelmim-Tata-Assa Zag ; La Commune d’Asrir ; La Commune de Fom el Hisn ; La Municipalité d’Akka à Tata ; La Commune d’Ifrane de l’Anti Atlas ; La commune d’Assa ; Direction régionale du Ministère de la Culture – Régions Guelmim Smara, Souss Massa Draa, l’Oriental, Taza Taounate El Houceima ; Direction régionale du Ministère du Tourisme - Région Guelmim Smara ; Direction régionale du Ministère de l’Artisanat - Région Guelmim Smara ; Délégation de l’Entraide National (Représentativité de Guelmim) ; Délégation du Ministère de l’Agriculture et de la pêche maritime - Région Guelmim Smara.</p>
Période	24 août 2008 – 18 août 2012
Région d’intervention	Taza-Al Hoceima-Taounate, l’Oriental, de Souss-Massa-Draa, de Guelmim-Es Semara, et zone de convergence constituée des oasis
Résumé du Programme:	
Ce programme visait à favoriser le développement humain en valorisant le patrimoine culturel, ainsi	

qu'à renforcer le rôle des industries créatives/culturelles dans les politiques et les stratégies de développement.

Les objectifs du programme sont les suivants: 1) Reconnaître les principaux atouts du patrimoine culturel et les intégrer dans une stratégie nationale en faveur du développement économique et social ; 2) doter les professionnels du patrimoine culturel de compétences et d'outils permettant d'améliorer la préservation, la gestion et la valorisation de ce patrimoine ; 3) améliorer les conditions de vie en mettant en œuvre des stratégies appropriées de développement des industries culturelles et créatives, 4) tirer pleinement parti des traditions et des valeurs culturelles qui favorisent l'inclusion des femmes et des jeunes.

Principales réalisations¹:

- Intégration de la valorisation du patrimoine culturel dans les politiques et les stratégies locales et nationales: élaboration d'une stratégie nationale pour la préservation, la valorisation et la promotion du patrimoine culturel; établissement d'un inventaire stratégique du patrimoine culturel marocain pour le Ministère de la Culture; élaboration d'un projet de texte de révision de la loi sur le patrimoine culturel; projet de texte de loi élaboré pour la mise en place d'un système de Trésors Humains Vivants; intégration de la valorisation du patrimoine culturel en tant que priorité dans les plans communaux de développement de la région des oasis du Sud
- Promotion et renforcement du rôle des femmes dans le développement: intégration de la dimension genre dans les plans communaux de développement; soutien en faveur de la représentation politique des femmes dans la région de Guelmim; 100 femmes formées sur la gestion administrative et financière; soutien en faveur de la production et de la vente de tentes par les femmes du peuple sahraoui; étude socioculturelle sur les valeurs et les traditions qui influencent l'inclusion des femmes et valorisent leur rôle dans la réalisation des OMD dans les provinces oasiennes de Guelmim-Tata-Assa zag
- Renforcement des capacités des industries culturelles: plans stratégiques de développement des secteurs de l'artisanat, de la musique, du livre et du tourisme culturel élaborés et mis en œuvre dans les zones d'intervention du programme; appui à la commercialisation de couscous artisanal et de produits artisanaux (vannerie et tentes), kit de formation pour les coopératives de Guelmin sur des nouveaux prototype de produits, constitution de groupements d'intérêts économiques pour ces filières, etc.; organisation d'ateliers artistiques et élaboration de projets culturels .
- Création et préservation de biens culturels: diffusion d'information sur le patrimoine culturel (nouveaux systèmes informatisés pour la documentation et la localisation géographique du patrimoine culturel, portail du patrimoine marocain créé, film documentaire créé); création d'un centre d'interprétation sur le site du patrimoine mondial de Volubilis destiné à mettre en valeur les découvertes archéologiques; modernisation, préservation et réhabilitation de la zaouïa Moulay El Bachir afin d'en faire un centre culturel pour l'alphabétisation et la lecture du Coran; diagnostics et enquêtes sur l'état actuel du patrimoine culturel.

**Information
additionnelle**

www.mdgfund.org/program/culturalheritageandcreativeindustriesvehicledvelopmentmorocco

¹ BAJEDDI M. (2013) Évaluation finale indépendante du programme: *Le patrimoine culturel et les industries créatives en tant que vecteurs du développement au Maroc.*

Programme conjoint	<i>“ Programme de lutte contre les violences fondées sur le genre par l'autonomisation des femmes et des filles (TAMKINE) au Maroc (FOMD - 1707)”</i>
Fenêtre thématique	Égalité des genres et autonomisation des femmes
Budget	USD 8,385,389
Agences participants	ONU FEMMES, UNFPA, UNICEF, UNESCO, UNHCR, ONU SIDA, FAO, OIT
Institutions gouvernementales participants	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération- Ministère de la Solidarité, de la femme, Famille et Développement Social(ex- Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité) – Ministère de l'Economie et des Finances- Ministère de la Justice- Ministère de la Santé- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime- Ministère de la Communication- Ministère de l'Education Nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique- Ministère de l'Intérieur- Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle- Direction Générale des Collectivités Locales- Haut Commissariat au Plan- Sûreté Nationale- Gendarmerie Royale.
Période	28 mai 2008 – 28 juin 2012
Région d'intervention	Marrakech Tensift El Haouz, Tadla Azilal, Souss Massa Draa, Tanger-Tétouan, Oriental Fès- Boulemane (+Rabat, pour les activités nationales)
Résumé du Programme:	
<p>Le programme Tamkine a pour but de prévenir toutes formes de violence sexiste et d'en protéger les femmes et les filles, en établissant des liens directs entre leur état de pauvreté et leur vulnérabilité.</p> <p>Ce programme constitue une expérience pionnière en matière de coordination et de gouvernance car il regroupe 13 départements ministériels, 8 agences du SNU et la société civile notamment représentée par plus de 40 ONG. Les deux axes stratégiques du programme sont : 1) l'appui à l'institutionnalisation du genre et des HFFF (droits humains des femmes et filles) dans les politiques nationales et programmes de développement ; 2) la territorialisation des politiques nationales sensibles au genre dans 6 régions identifiées avec la mise en place de : (a) chaînes multisectorielles de prise en charge des femmes et des filles violentées ; (b) espaces multifonctionnels pour l'autonomisation des femmes et des filles ; et (c) Sensibilisation et l'éducation pour une culture égalitaire.</p>	
Principales réalisations²:	
<ul style="list-style-type: none"> Le programme a renforcé l'action de plaidoyer en matière de LCVFF (Lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles) et le processus de réformes engagé par l'Etat marocain en faveur de la LCVFG (Lutte contre la violence fondée sur le genre) notamment par des ateliers de concertation, de réflexion et de communication pour la promulgation de lois : 1) un projet de réforme du code pénal (Secrétariat Général du Gouvernement) et du code de procédures pénales pour la protection des femmes et des enfants font l'objet de révision à la lumière des avancées de la nouvelle Constitution et des commentaires du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme ; 2) le projet de loi sur la violence conjugale fera à nouveau l'objet de révision en concertation avec le Ministère de la justice ; 3) le projet de loi sur le travail domestique 	

² DAYDE, HANTAR (2012) Évaluation finale indépendante du programme: *Programme de lutte contre les violences fondées sur le genre par l'autonomisation des femmes et des filles (TAMKINE) au Maroc.*

déposé au Secrétariat Général du Gouvernement a été adopté au Conseil du Gouvernement avec l'organisation d'une campagne de communication autour de cette loi ; 4) l'élaboration du programme pour l'implication des hommes dans la LCVFG ; 5) des ateliers de formation sur le plaidoyer ont été réalisés en faveur des représentantes des associations féminines oeuvrant dans le domaine de la lutte contre la violence basée sur le genre.

- L'enquête nationale sur la prévalence de la violence fondée sur le genre finalisée et les résultats diffusés. Système de collecte et d'analyse de données et d'indicateurs de suivi et d'évaluation des politiques/stratégies/ programmes de LCVFF et l'autonomisation des femmes et des filles sont opérationnels
- Le programme a considérablement contribué au renforcement de l'institutionnalisation de la budgétisation sensible au genre par la production et la diffusion du Rapport Genre, le renforcement des capacités des ONGs et des élus en matière de planification et de budgétisation sensibles au genre ainsi que l'appui aux actions de plaidoyer auprès des décideurs publics, de parlementaires et d'acteurs de la société civile (formations, ateliers de réflexion).
- L'appui par le programme à l'intégration du genre dans la Charte Communale, renforcé par l'appui aux collectivités locales pour l'élaboration des Plans Communaux de Développement, combinés au renforcement des capacités des élus locaux sur l'intégration de l'approche genrée, la sensibilisation aux DHFF (droits humains des femmes et filles) et à la LCVFG (Lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles), la Budgétisation Sensible au Genre et l'implantation du SIC (système d'information communal), montrent des effets et impacts déjà positifs dans les territoires des régions cibles du programme.
- Le programme a appui aux mécanismes de coordination par le développement d'un guide de référence en matière de coordination, la constitution des comités de coordination suite à la circulaire du Ministre de la justice et la formation de leurs membres.
- Coordination et au renforcement des chaînes de prise en charge des femmes et enfants victimes de violences notamment par la formation des acteurs locaux (ONG et institutions publiques déconcentrées), la mise en place d'ateliers et réunions de coordination et l'équipement de cellules : 1) Equipement de deux cellules de prise en charge des femmes et enfants victimes de violence (Tribunaux de Taourirt et d'Oujda) ; 2) des ateliers de formation dans 3 régions, et un kit de formation destiné aux prestataires de services impliqués dans la chaîne de prise en charge des FEVV (violences fondées sur le genre et les risques liés au VIH/SIDA) ; 3) guide de référence des normes et standards de prise en charge des femmes et enfants victimes de violence à l'usage des professionnels du ministère de la justice, de la police, de la gendarmerie royale.
- Le programme a contribué au renforcement des capacités institutionnelles, techniques et humaines des centres multifonctionnels par de la formation, de l'équipement et l'appui à l'élaboration de document de valorisation/communication.

**Information
additionnelle**

<http://www.mdgfund.org/program/programmefightagainstgenderbasedviolencethroughempowermentwomenandgirlsmorocco>